



HAL
open science

Littérature et sociologie à La Réunion

Michel Beniamino

► **To cite this version:**

Michel Beniamino. Littérature et sociologie à La Réunion. Travaux & documents, 1995, 06-07, pp.125–139. hal-02174251

HAL Id: hal-02174251

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02174251>

Submitted on 22 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Littérature et sociologie à La Réunion

« La pensée libre doit être conquise par une anamnèse historique capable de dévoiler tout ce qui, dans la pensée, est le produit oublié du travail historique. La prise de conscience résolue des déterminations historiques, véritable reconquête de soi, qui est l'exact opposé de la fuite magique dans la « pensée essentielle », offre une possibilité de contrôler réellement ces déterminations. »

(Pierre Bourdieu, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*)

Lorsqu'il est question de littérature à La Réunion, il revient toujours, à un moment ou à un autre de la réflexion une distinction qui paraît tellement relever du sens commun que l'on oublie d'en faire la théorie ou même de s'interroger sur le fait de savoir si une théorie en est possible : il s'agit de la distinction entre la littérature réunionnaise d'expression française et la littérature réunionnaise d'expression créole. Cette distinction paraît de bon sens — et elle acquiert alors toute la force persuasive de l'*objectivité* — puisque la littérature produite à La Réunion utilise deux langues différentes, le créole et le français, mais elle mérite d'être discutée dans la perspective des difficultés actuelles des recherches sur les littératures francophones qui n'ont pas encore résolu les problèmes théoriques que pose l'analyse de la littérature dans une situation de multilinguisme.

Je ne me préoccuperai pas ici de tracer un panorama de la situation de la littérature à La Réunion mais de montrer comment le discours sur la « littérature réunionnaise d'expression créole » implique un rapport à l'histoire ainsi qu'à la société, c'est-à-dire une vision particulière de cette société insulaire déterminant les enjeux sociaux de la littérature en tant que production de normes. J'essaierai donc de dégager l'épistémologie des questions posées à la littérature, ainsi que la manière dont l'étude de la littérature à La Réunion s'est inscrite au cours de l'histoire dans une situation glottopolitique. Mon point de départ sera l'ouvrage édité par Alain Armand et Gérard

Chopinnet, *La littérature réunionnaise d'expression créole. 1828-1982*, paru en 1983 chez L'Harmattan.

L'histoire littéraire

Ce travail couvre une période « allant de 1828, date de parution du premier livre en créole réunionnais » (1983 : 13) jusqu'à la date de rédaction de l'ouvrage. Même si la préface est prudente¹, il n'en reste pas moins que la question cruciale, comme dans tout ouvrage de ce type, est celle du point de départ de l'histoire de la littérature considérée. Les auteurs écrivent :

« C'est en effet en 1828 qu'un « Européen » (ironie du sort ?) originaire de Bretagne publiée à Saint-Denis les *Fables créoles* « dédiées aux dames de l'île Bourbon. » (*Ibid.* : 19)

Le commentaire entre parenthèses est ici essentiel en ce qu'il souligne un paradoxe : la littérature qui naît n'est pas l'œuvre de natifs. Or, cette remarque — et je ne crois pas qu'il s'agit ici d'une naïveté des auteurs — renvoie très précisément aux *conditions* historiques de la naissance des littératures écrites, probablement dans bon nombre de pays qui ont été colonisés.

Armand et Chopinnet ajoutent :

« Quant à L. Héry, même lorsqu'il s'inspire de la mythologie gréco-latine et restitue à la sauce créole l'histoire de Phaéton, d'Icare et le jugement de Pâris, il adoptera la forme canonique de la fable. R. Chaudenson parle à juste titre de « genre burlesque ». En effet, pour Louis Héry [...] il s'agit de créoliser une forme littéraire française, en l'occurrence la fable, en conservant les sujets et la forme poétique. » (*Ibid.* : 20)

Passons sur le probable contre-sens commis en s'abritant sous l'autorité de R. Chaudenson : pour celui-ci, la parodie est un genre littéraire comme un autre, c'est-à-dire qu'il n'a pas une « dignité » moindre. Ici, dans le cas de la « créolisation » des fables, il s'agit de l'un de ces cas d'intertextualité qu'analysait Genette. À la recherche d'attestations de formes archaïques des créoles, les chercheurs qui se sont penchés sur la question de ces formes premières des littératures écrites dans les zones créolophones ont mis en évidence que :

1. « Notre propos n'aura aucune prétention d'exhaustivité. En fait, il s'agit pour nous d'esquisser les grandes lignes d'une analyse future et satisfaisante de la littérature réunionnaise d'expression créole. » (*Ibid.* : 13).

« La fable, imitée la plupart du temps de celles de La Fontaine, semble le genre le plus pratiqué par les premiers auteurs qui, dans les diverses aires, se sont essayés à écrire en créole. » (R. Chaudenson et G. Hazaël-Massieux, 1987 : 352)

Il existe un mouvement, d'ailleurs assez général dans les approches des « littératures de la périphérie », de condamnation sans appel de l'imitation qui est pourtant une des conditions nécessaires de « l'apprentissage de la littérature » : elles s'y sont toutes pliées, y compris les plus « prestigieuses ». Pour s'en tenir au problème des fables, R. Chaudenson et G. Hazaël-Massieux montrent, par exemple, que l'examen des œuvres de Sylvain révèle « [...] un travail où à la sûreté de la langue s'est progressivement ajoutée l'assurance d'un créateur qui, sur des traditions empruntées et même sur un modèle linguistique assez proche, a su se dégager et, dans la tradition classique, faire œuvre originale ». Et de manière plus nette encore, ils précisent :

« Nos sociétés créoles portent au fond d'elles-mêmes une incertitude sur ce qu'elles sont. On a souvent cru que leur première littérature avait été de pastiche : il s'agit bien plutôt d'un affrontement avec de prestigieux modèles leur permettant en s'opposant de se poser. » (1987 : 53)

Tout se passe comme si l'on pensait que ces littératures ne pouvaient naître qu'en « s'opposant » — ce qui est là aussi le lot commun³ — tout en produisant des analyses qui excluent la compréhension des déterminations historiques de leur évolution. Dans cette perspective, la dimension historique dans l'analyse des littératures oscille entre deux pôles contradictoires. Le premier correspondrait à la formule de Rilke que rappelle H. R. Jaus « Et puis de temps en temps vient un éléphant blanc » (1978 : 23) : tous les éléphants (les écrivains) sont gris mais apparaissent pour des raisons mystérieuses, dans le cours de l'histoire, des éléphants blancs (des

2. Cf. aussi Jardel, 1985 : 217.

3. Du moins une littérature (comme une école esthétique nouvelle) doit-elle produire la *représentation* d'une « rupture » pour se poser en tant que telle. Mais les choses sont souvent beaucoup moins claires lorsque l'on y regarde de plus près. Ainsi Fleishmann fait-il remarquer au sujet de la littérature haïtienne : « [...] il ressort que le terme même de littérature d'imitation, qui sert à désigner le principal mouvement littéraire de l'époque, pêche peut-être par excès de simplicité. Derrière les exercices stylistiques et l'engouement pour les métaphores à la française, sont déjà présents les thèmes et les tendances qui feront la fortune de l'indigénisme, si bien que ce mouvement, héritier d'une tradition littéraire et artistique, cesse d'être la rupture radicale, la révolution que les Haïtiens sont habitués à y voir. » (1982 : 126).

« grands » écrivains). Leur apparition tient du miracle intemporel et, si l'on précise leur date de naissance et celle de leurs publications, cela n'a aucune signification particulière. Le second pôle serait exactement l'inverse du précédent puisqu'il tend à modeler l'histoire de la littérature sur la courbe de production du sucre tant « l'activité littéraire semble aller de pair avec l'activité économique... » (Armand et Chopinet, 1983 : 105).

Il faut s'attarder davantage sur cette dernière hypothèse. Elle a le mérite de permettre des rapprochements puisque l'on peut alors comparer la situation réunionnaise aux situations d'autres « îles à sucre », les Antilles et Maurice par exemple. On se trouve là sur un terrain théorique connu puisque ce sont alors les surplus économiques générés par la prospérité économique qui permettent une division du travail autorisant certains colons à se consacrer à des tâches autres que l'agriculture. Mais l'explication relève d'une sociologie vulgaire car, sucre ou pas, le phénomène peut tout aussi bien et probablement avec plus de clarté se ramener au fait que l'enrichissement des classes sociales — de la province française comme des colonies — conduit toujours à ce que certains des fils acquièrent un « capital scolaire » important qui se monnaie, entre autre, dans l'activité littéraire⁴.

L'explication est en outre partielle pour un certain nombre de raisons, la première d'entre elles étant que l'on explique par là beaucoup plus la vitalité de la *vie intellectuelle* de ces îles que la *littérature* qui y est produite. D'où un corollaire important, d'ordre méthodologique, qui conduit à ne considérer dans le corpus que les œuvres produites sur place, sans prendre en compte la naissance de ces littératures en tant que concrétisation historique d'un processus où d'intertextualité⁵.

Un second point, tout aussi important, consiste à remarquer que l'analyse des limites de la pertinence historique de cette forme de détermination n'est jamais explicitée. En quelque sorte, il est clair qu'une forme de littérature que l'on « condamne », au non de principes que je dégagerai, est déterminée par l'économique ; on tarde à se demander en quoi et pourquoi celle que l'on appelle de ses vœux échapperait à ce type de déterminations... Si l'on remarque quand même que le moteur de l'histoire est la lutte de classes — que

4. Cf. Thiesse, 1991 : 24.

5. Cf. les considérations sur la « circulation littéraire » chez Joubert (1983 : 117) et sur la « circulation » des œuvres dans le monde créole chez Chaudenson et Hazaël-Massieux (1987 : 49).

les autres n'ont pas vu⁶ — il est clair que la disparition de la détermination de la littérature par l'économie renvoie au rêve d'une société sans classe comme achèvement de l'histoire. En ce sens, l'histoire littéraire ainsi définie renvoie à une philosophie de l'histoire qui se pare d'un appareil conceptuel emprunté à la sociologie marxiste pour la faire servir aux intérêts d'un groupe se définissant lui-même comme « créoliste ».

L'occultation du social

L'idéalisme en histoire, qui conduit à évacuer l'histoire réelle, se conjugue — et ce n'est guère étonnant — à une occultation du social dans l'analyse. On peut déjà repérer une telle tentation dans l'appel permanent à la vague notion d'authenticité. Ainsi :

« [...] le courant créoliste, grâce à différentes actions de défense et de promotion, a porté la langue réunionnaise, le créole, sur la voie de sa libération, et la littérature réunionnaise, sur celle de son authenticité. » (*Ibid.* : 427)

Le travail de légitimation esthétique mené par des lettrés qui entendent « développer une langue par le biais de la création littéraire » (*Ibid.* : 417) s'appuie sur le « populaire » comme garantie de l'authenticité. C'est là une stratégie constante dans les revendications provincialistes depuis le XIX^e siècle ; elle est ici infléchie par une situation sociolinguistique particulière.

La préface de l'ouvrage, écrite par Daniel Baggioni, attire l'attention à juste titre sur la « lutte pour l'hégémonie culturelle-linguistique » (*Ibid.* : 9) qui oppose « créolophiles » et « créolistes ». Par « créolophiles », Baggioni désigne la bourgeoisie blanche, évidemment dominante économiquement et symboliquement dans le champ culturel. Il ajoute :

« Et, je ne peux m'empêcher de penser que ce discours est celui d'une classe (ou des porte-parole au service de cette classe) finissante, ne pouvant maintenir un certain rapport de forces en sa faveur que par le renfort extérieur métropolitain⁷ et, aussi, par la relative faiblesse du mouvement créoliste, dont les succès

6. Puisqu'en effet, les « autres » édulcorent « [...] toute la dimension politique des problèmes culturels, en faisant fi par exemple de la lutte des classes » (1983 : 419).

7. Le rôle des « renforts extérieurs métropolitains » est beaucoup plus ambigu que ne le pense Baggioni puisque ceux-ci peuvent venir — et D. Baggioni en tout premier lieu — renforcer le « camp des créolisants ».

sont certains, mais qui n'a pas encore établi son hégémonie dans le champ d'activités culturelles visant à valoriser l'identité réunionnaise.» (*Ibid.* : 9)

L'analyse est incontestable sauf qu'elle conduit à présenter le terrain où se déroulera le match sans identifier avec précision les équipes en compétition... Sans doute trop proche à ce moment-là des personnes engagées dans la lutte pour cette « hégémonie culturelle-linguistique », s'il identifie l'adversaire en termes de classe sociale (les « blancs »), les autres ne sont identifiés que comme « créolistes », sans aucune référence à leur place dans la stratification sociale, d'un point de vue exclusivement « culturel ». D. Baggioni succombe sans nul doute aux sirènes de l'authenticité populaire dont se parent les tenants de la « créolité » réunionnaise⁸.

Il est alors important de s'interroger sur la vision du social telle qu'elle apparaît dans l'ouvrage d'Armand et Chopinet et de tenter de la mettre en rapport avec la réalité. Les notices biographiques consacrées aux écrivains ayant écrit en créole au XX^e siècle comportent peu d'informations sur leur situation sociale. Néanmoins, sur 13 écrivains ayant produit en créole au XX^e siècle, 7 sont fonctionnaires (5 notices ne fournissant par ailleurs pas d'information). Le résultat est suffisamment clair pour qu'il se passe de longs commentaires. Le groupe qu'Armand et Chopinet appellent les « créolistes » appartient exclusivement à une petite bourgeoisie de création très récente à La Réunion et dont on peut faire l'hypothèse qu'elle est un produit de la départementalisation.

Ces informations peuvent paraître trop lacunaires mais la comparaison avec celles qui se dégagent d'une anthologie de la littérature d'expression française permet d'aboutir à des résultats similaires⁹. La question de la « lutte pour l'hégémonie culturelle-linguistique » dont parlait Baggioni perd donc de la clarté didactique que celui-ci lui prêtait : s'il y a bien un « front » ouvert contre la grande bourgeoisie blanche détentrice du pouvoir symbolique dans

8. Quelques années plus tard, il considèrera la situation d'un œil différent et écrira que la « [...] réalité socio-économique, évidente dès qu'on l'énonce et jamais mise en question par d'éventuels contradicteurs, n'est justement jamais... énoncée surtout par ceux-là même qui sont au cœur de cette réalité. Mieux, elle est niée ou brouillée par l'insistance mise à parler d'un « peuple réunionnais » non stratifié socialement [...] » (1989 : 13).

9. Une enquête précise serait nécessaire pour valider définitivement l'analyse. Pour s'en tenir aux éléments disponibles, le relevé des professions des écrivains colligés dans *Le grand livre d'or de la poésie réunionnaise d'expression française* donne sur 30 écrivains du XX^e siècle cités, 15 enseignants...

l'île, il existe aussi une compétition à l'intérieur de la petite-bourgeoisie, chacun des groupes en présence s'auto-proclamant le défenseur d'une langue mais aspirant de fait à devenir une élite intellectuelle en choisissant une stratégie présentée à chaque fois comme inconciliable avec l'autre. Le point sur lequel ces stratégies se rencontrent le plus sûrement est celui de l'évacuation des réalités sociales, de l'occultation du social dans l'analyse¹⁰.

La question de l'authenticité est bien évidemment essentielle. Ce qui justifie la démarche créolisante est la prétention à représenter une inspiration « populaire », « authentique » et « première » par rapport à ce qui n'est qu'imitation, travestissement, et, en fin de compte, trahison. Être l'interprète authentique d'une culture posée comme axiome aussi bien esthétique, qu'éthique ou politique à toute activité dans le champ culturel évite de s'interroger réellement sur l'historicité des formes esthétiques que l'on entend promouvoir. Toute question est d'ailleurs inconvenante : cette vision de la « culture réunionnaise » se fonde sur une glottopolitique assimilant la « réunionnité » à l'usage du créole réunionnais puisque :

« [...] la promotion d'une littérature en langue créole est une dimension essentielle du combat pour une construction cohérente de l'identité du *peuple créolophone*. » (1983 : 420 ; c'est nous qui mettons en italique)¹¹

Or, il est tout à fait remarquable que cette revendication d'une authenticité réunionnaise soit sans cesse conjuguée à des remarques sur le *travail* sur la langue, travail d'élaboration d'une « poétique créole » qui vise à être un instrument de « conquête du champ de la littérature écrite » (*Ibid.* : 423). Au fond l'authenticité apparaît comme

-
10. Pierre Cellier, qui analyse les attitudes de la « classe moyenne supérieure » par rapport au créole, note que son opposition à tout aménagement de la diglossie a pour finalité « [...] la prise du pouvoir total, politique et culturel, d'une minorité bilingue issue d'une classe moyenne bilingue capable de servir de « cadre » à la grande majorité de créolophones unilingues ou bilingues passifs. » (1985 : 87). En fait, il semble beaucoup plus conforme à la réalité d'analyser l'existence de deux stratégies opposées.
 11. On peut en effet s'interroger sur le sens de l'idéologie déterministe sous-jacente à ces remarques qui tendent à une réification de la langue et de la culture. Elle est fréquente et parfois exprimée en toute clarté (cf. Laroche, 1979 : 40). A.-M. D'Ans écrit au sujet de cette conception d'une identité unique que ceux qui la défendent : « [...] conçoivent cette identité comme une essence dont se déduiraient les actes de l'individu (par là même nié — une fois de plus — en tant que sujet, car converti en un pantin, en une sorte d'imbécile culturel dont tous les actes et façons d'être seraient autant de résultantes, en provenance de ce générateur abstrait de comportements que serait la culture) » (1987 : 95).

la « caution » d'une entreprise de standardisation de la langue bien éloignée des préoccupations réelles des locuteurs. Il s'agit en fait de créer une langue possédant une « potentialité révolutionnaire de langue de vérité et d'espoir » (*Ibid.* : 423) aux mains d'un groupe social en lutte pour l'hégémonie dans le champ culturel.

Il y aurait lieu dans cette perspective d'analyser très précisément le travail sur la langue accompli par les militants se réclamant du « mouvement créoliste ». S'il est certain que la prétention à traduire l'authenticité de la langue doit être mis en rapport avec la volonté chez Armand de :

« [...] mettre l'accent sur l'aspect normatif d'un système graphique qui permet donc « d » écrire une langue et cela *sans tenir compte des variations dues au statut socio-culturel, à l'appartenance géographique ou ethnique* » (1983 : 252 ; c'est nous qui mettons en italique)¹²,

il n'en reste pas moins que cet équipement linguistique n'a pas été le seul fait des « créolistes » mais aussi de métropolitains occupant des fonctions universitaires dans l'île, menant des recherches encourageant parfois très explicitement le développement de ce type de problématique¹³.

L'authenticité populaire est en quelque sorte le miroir que se tendent à eux-mêmes les membres de la petite-bourgeoisie qui est parvenue — non sans efficacité d'ailleurs — à promouvoir un modèle culturel dans lequel les déterminations de classe passent inaperçues mais où s'opposent, dans le droit fil de toutes les idéologies régionalistes qui surévaluent le culturel pour masquer le social, une opposition binaire entre l'île et la métropole.

La question de la langue

Dans cette perspective, la question de la langue ressortit à deux problématiques distinctes. La première est la question de la diglossie en tant que phénomène sociolinguistique relevant de l'analyse scientifique. La seconde — que nous examinerons ici — relève de la valeur emblématique de la langue. L'analyse des réalités

12. Il est clairement question en effet, non plus d'authenticité mais de « l'équipement d'une langue infériorisée et d'œuvrer pour le développement d'une société créolophone » (*Ibid.* : 252).

13. La question de la « *déviance maximale* » (*Ibid.* : 423), sorte de réification du basilecte dans les entreprises lexicographiques en est un autre exemple clair. Sur l'analyse critique de ce type de démarche qui s'adresse en fait aux « bilingues citadins lettrés » cf. M.-C. Hazaël-Massieux, 1989 : 81.

linguistiques cède alors la place à une compétition où il s'agit de s'assurer de la maîtrise symbolique de l'espace social ouvert par la situation de diglossie.

Il y aurait sans doute lieu de s'interroger sur l'importation du concept de diglossie depuis la sociolinguistique jusqu'à la littérature et la manière dont il s'est imposé de façon hégémonique, écartant tout travail théorique, ne laissant que la « mauvaise conscience » régner sur l'intersection du social et de l'individuel dans la production littéraire¹⁴. Cette question dépasse de beaucoup les limites du présent exposé. La représentation de la langue aux yeux de la petite bourgeoisie qui en fait un enjeu culturel décisif est en revanche relativement facile à mettre en évidence.

Les reproches adressés à l'attitude de la « bourgeoisie blanche » par rapport au créole sont de divers ordres : choix d'une graphie étymologisante, refus de la normalisation de la langue et francisation de l'idiome. La permanence de certains de ces problèmes (la question de la graphie est loin d'être définitivement réglée quoiqu'en pensent ses promoteurs qui tranchent péremptoirement en faveur d'une graphie anhistorique) révèle l'absence de consensus autour d'une décision qui apparaît à beaucoup comme un coup de force.

Les membres de la « bourgeoisie blanche » transforment, disent les auteurs :

« [...] dans leur *acte d'appropriation*, la langue vernaculaire de la grande majorité de la population réunionnaise en langue de divertissement de salon. » (1983 : 122 ; c'est nous qui mettons en italique)

La petite bourgeoisie créolisante a beau opposer à ces emplois le « parler populaire authentique » qui serait le modèle à atteindre, pas plus les emplois « comiques » du créole par les lettrés de la bourgeoisie blanche que le travail sur une langue « sans tenir compte des variations dues au statut socioculturel, à l'appartenance géographique ou ethnique »¹⁵, mené par les lettrés de la petite bourgeoisie créolisante ne peuvent évidemment s'approcher de ce modèle hypothétique. Il s'agit ici de s'approprier la langue en tant que représentation symbolique ; c'est pourquoi tout rapprochement avec ce qui peut être français (la graphie en particulier) est écarté au profit d'une vague authenticité qui pose sans le dire des questions liées aussi bien à la parenté génétique du français et du créole qu'à

14. Cf. J.-C. Carpanin Marimoutou, 1981.

15. Citation de la préface à *Zordi* d'A. Armand reprise dans 1983 : 252.

celle de savoir quelle serait l'image symbolique du créole qui occuperait de nouvelles situations d'énonciation¹⁶. L'absence de cette réflexion montre bien que les enjeux sont ailleurs et que, par exemple, ce qui importe ici est le *pouvoir sur la langue* qui, faut-il le préciser, nulle part dans le monde, n'a jamais été entre les mains du peuple mais toujours dans celui des lettrés.

Le cas des écrivains ayant publié à la fois en français et en créole fournit une illustration concrète des conséquences de cette posture dans la description d'une littérature. Le problème est difficile puisque ce sont incontestablement les « meilleurs » écrivains qui sont dans ce cas : Gauvin, Cheynet et surtout Gamaleya. La notice qui est consacrée à Axel Gauvin est importante puisque potentiellement — de par la problématique des auteurs — c'est une trahison, une inauthenticité à tout le moins, qu'il s'agit d'excuser sinon d'expliquer. On fera alors apparaître, pour les besoins de l'analyse, l'existence, entre le créole réunionnais et le français d'un « français (très) régional » (1983 : 157) dont il n'est jamais tenu compte par ailleurs dans l'analyse de la situation sociolinguistique de l'île. Mieux, cette régionalisation du français, évidente à tout observateur de bonne foi (cf. Carayol, 1985) est envisagée comme une tentative de subversion du français (1983 : 331), ce qui permet de « sauver » *in fine* les intentions « pures » de l'écrivain.

Anne Cheynet, elle, par un véritable tout de force littéraire :

« [...] va aussi bien utiliser le français que le créole, tendant ainsi à mettre sur un plan de relative égalité les deux langues. Remettant ainsi en cause la situation de diglossie, A. Cheynet se lance à la conquête d'un espace littéraire encore très inexploré. »
(*Ibid.* : 207)

Mais le mystère n'est en fait pas très difficile à percer : c'est parce que la littérature, avec A. Cheynet, est « devenue une arme au service de la lutte politique » (*Ibid.* : 207) que l'on peut faire flèche de tout bois et œuvre de toute langue : la contradiction est dépassée par la dialectique...

Il faut donc en conclure que l'attitude de la petite bourgeoisie est contradictoire au sujet de la langue. Cela tient sans nul doute à sa « position de classe » mais c'est insuffisant car il faut en venir à l'essentiel. Si la petite bourgeoisie a trouvé dans le concept de

16. Sur cette question, il faut se reporter aux analyses très éclairantes de M. C. Hazaël-Massieux, 1987 et 1989.

diglossie un moyen de tenter d'appréhender la situation linguistique de l'île, elle utilise en fait le concept pour ses propres intérêts. Ce qui était un concept rendant compte du réel ne rend plus compte aujourd'hui que de ses phantasmes et de ses stratégies sociales.

Quelques conclusions provisoires

La question de l'identité est sans nul doute le point nodal de la stratégie de la petite bourgeoisie dans le champ culturel, c'est aussi le point qui résume le mieux ses contradictions. Comme le remarque A.-M. D'Ans à propos d'Haïti :

« [...] ni l'histoire ni le mythe n'étant spontanément révélés dans le cœur même de ceux qui s'y réfèrent, leurs narrations n'atteignent la société que par l'intermédiaire de « récitants » voire de « producteurs » qui, compte tenu du caractère modelant du récit qu'ils diffusent, entretiennent forcément un rapport au *pouvoir*.

Il s'ensuit qu'on ne peut manquer d'être mis en alerte par la posture de certains clercs qui, campés sur la ligne de crête qui sépare le mythe de l'histoire, glissent subrepticement d'un côté à l'autre, en laissant croire que des faits pris au mythe satisfont aux critères de l'histoire, et se parent donc des plumes de paon de l'historien pour distiller sciemment la légende ! » (1991 : 77)

Or, il est certain que de multiples signes indiquent que la petite bourgeoisie réunionnaise a choisi comme stratégie de ne pas considérer l'identité comme une construction sociale mais comme une « essence » sur laquelle se développe une idéologie déterministe conduisant à méconnaître les différenciations sociales. Outre la question de la littérature que nous venons d'analyser, d'autres exemples pourraient être pris. Je m'en tiendrai à la question du marronnage. J.-C. Carpanin Marimoutou écrit, à propos des marrons, dans son introduction à *L'île sous France... et alors ?* :

« Et pourtant l'île garde en son réel même le souvenir de ceux qui se voulurent maîtres de leur devenir : les montagnes sont les dépositaires d'une mémoire différente à partir de laquelle peut se fonder un autre rapport à notre histoire et à l'histoire du monde. » (1993 : 9)

On peut excuser le poète mais pas l'universitaire car même l'autorité du secrétaire général du Parti Communiste Réunionnais ne peut transformer le mythe en histoire. Celui-ci, s'interrogeant dans le même ouvrage sur les « lieux de mémoire » de La Réunion, écrit en effet :

« Mais quand notre jeunesse fera-t-elle un pèlerinage à Cimendef ? Parce que je ne connais pas au monde un pic qui ait un nom qui parle autant, quand en malgache cela veut dire « celui qui ne courbe pas la tête » ? J'essaie de me mettre à la place de ces propriétaires et chasseurs d'esclaves, de Mussard et des autres. Le Cimendef était réputé comme le pic inviolable : on ne pouvait pas y aller. On a vu la fumée, et tout le monde a vu que des esclaves marrons étaient là-haut. » (*Ibid.* : 90)

Or, s'il y a incontestablement eu des esclaves marrons à La Réunion, le marronnage auquel fait référence le secrétaire général du PCR est une création de lettré. Le pèlerinage au Cimendef serait en fait un hommage — mérité sans nul doute — à l'écrivain Eugène Dayot qui a imaginé le personnage dans son *Bourbon pittoresque*. Comme l'ont démontré les recherches menées dans le cadre de la réalisation de l'*Atlas linguistique de La Réunion*, le nom des grands chefs marrons est étranger à la mémoire populaire¹⁷.

Il ne s'agit pas pour autant de simplement remarquer que la petite bourgeoisie est ce qu'elle est mais de noter ce qui, dans la situation particulière où elle entend s'approprier une part du capital symbolique, est extraordinairement difficile. Armand et Chopinet parlaient dans leur ouvrage de « peuple créolophone ». Cette notion dont la définition est problématique relève de la stratégie culturelle des « créolisants » qui conduit en fait à identifier purement et simplement la langue à la culture, et cette dernière à la société toute entière. Ils disposent ainsi d'un modèle théoriquement cohérent qu'ils peuvent alors opposer à toutes les dérives du réel qui les entoure.

Le problème est que ce modèle est « orphelin » à un double titre. En premier lieu, à la différence des écrivains de la génération précédente, ils sont tous des « enfants de la départementalisation »¹⁸. Cela signifie que la vague de la décolonisation qui a porté les espoirs d'un écrivain comme Gamaleya se réduit pour eux à une assimilation dont d'une part ils perçoivent la force sans toujours bien l'analyser et dont d'autre part, socialement, ils bénéficient matériellement. En second lieu, ils sont « orphelins » car la recherche d'un relais politique à leurs revendications s'est soldée par un échec (cf. 1983 : 418). Comme le montrent les données fournies par les notices de l'ouvrage d'Armand et Chopinet, tous sont passés à un moment ou à un autre par le militantisme politique au sein du PCR, tous en sont partis mais ils conservent cette fascination quasi

17. Cf. Chaudenson, 1980, VI : 107.

18. Cf. Beniamino, 1991 : 112.

œdipienne pour le parti qui se présente, à plus juste titre qu'eux-mêmes, comme le porte-parole du peuple.

Mais il y a probablement encore plus. La frange intellectuelle de la petite bourgeoisie réunionnaise se trouve à dire vrai face à un phénomène qu'elle se montre incapable de comprendre, celui de la départementalisation. Il y a à cela des raisons profondes tenant à la configuration de l'épistémologie de la connaissance de la société réunionnaise à La Réunion. Les voies « légitimes » de la connaissance de la société réunionnaise se déclinent en effet sous les couleurs de l'ethnologie. On s'explique mal l'absence de recherches sociologiques sinon par le fait que le regard sur la société réunionnaise est préformé par des considérations où les Réunionnais eux-mêmes se considèrent comme des « objets ethnologiques ». D. Barret faisait remarquer à ce sujet que :

« La tentative de la démarche anthropologique privilégiant l'île-isolat vise à circonscrire des laboratoires où des résidus de systèmes sociaux et de civilisation matérielle figurent des témoignages précieux des différentes cultures des populations ayant peuplé ces îles. Ces études souvent monographiques mettent en place des entités stables, des permanences structurelles qui, concomitantes d'une recherche générale de leur identité culturelle par des groupes ou des peuples, répondent à une attente du public d'aujourd'hui. Or il est un fait que ce type de travaux nécessaires décrivent un seul niveau, un seul temps, celui que F. Braudel nomme « les structures du quotidien ». » (1983 : 82)

L'ethnologie, non comme science humaine dont la problématique est légitime, mais devenue point de vue dominant sur les sociétés créoles, répondant « à une attente du public », contribue ainsi à l'occultation du social, c'est-à-dire à l'évitement des contradictions propres à la société réunionnaise.

La littérature, ou du moins le discours sur la littérature, est sans doute un autre moyen de mettre en évidence les modèles selon lesquels une société se perçoit et se juge. La prétention de la petite bourgeoisie à faire servir le concept de diglossie à ses efforts de conquête du capital symbolique ne conduit qu'à « l'illusion de découvrir je ne sais quel « axe culturel profond » qui, en gouvernant l'éventuelle concentricité des identifications, restaurerait le principe d'une unité culturelle émergeant finalement de la diversité des formes qu'elle emprunte » (D'Ans, 1987 : 95).

Si l'on admet l'analyse qui vient d'être proposée, on peut alors se demander si la distinction entre littérature d'expression créole et

littérature d'expression française a du sens. Il faudrait alors poser comme hypothèse pour des travaux ultérieurs l'existence d'une littérature réunionnaise, au principe de laquelle se trouverait bien la diglossie, non comme réification de la situation sociolinguistique, mais comme résultat, dans la situation d'intersubjectivité qui est le propre de la littérature, d'une situation où rien ne peut se dire ou s'exprimer dans une seule langue¹⁹.



BIBLIOGRAPHIE

- ARMAND, Alain & CHOPINET, Gérard. 1983 : *La littérature réunionnaise d'expression créole. 1828-1982*, Paris, L'Harmattan.
- BAGGIONI, Daniel. 1989 : « Le cache-cache d'une culture minorée et les lambeaux de l'identité perdue. Hypothèses pour une analyse du discours identitaire à La Réunion », in *Formes-Sens/Identités*, J.-C. Carpanin Marimoutou & D. Baggioni, (éd.), URA 1041 du CNRS/Université de La Réunion : 11-26.
- BARRET, Danièle. 1983 : « Les Messageries Maritimes et les îles de l'océan Indien (1865-1920). La création d'un nouvel espace », *Études créoles*, V, 1-2 : 82-93.
- BENIAMINO, Michel. 1991 : « La nouvelle poésie réunionnaise : vers de nouveaux débats ? », in *Dix ans de littératures. 1980-1990. II. Caraïbes - Océan Indien, Notre librairie*, n° 104, janv.-mars 1991 : 108-112.
- BOURDIEU, Pierre. 1992 : *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, Coll. Libre examen.
- CARAYOL, Michel. 1985 : *Particularités lexicales du français réunionnais. Propositions pédagogiques*, Paris, Nathan.
- MARIMOUTOU, Jean-Claude. 1980 : *L'île-écriture*, Saint-Denis, ADER.
- MARIMOUTOU, Jean-Claude. 1991 : « Créolie et créolité », in *Dix ans de littératures. 1980-1990. II. Caraïbes - Océan Indien, Notre librairie*, n° 104, janv.-mars 1991 : 95-98.
- CELLIER, Pierre. 1985 : « Production d'un système linguistique et identité : La situation réunionnaise (Quelques directions de recherche) », in *Culture(s) empirique(s) et identité(s) culturelle(s) à La Réunion*, D. Baggioni & M. Mathieu, (éds.), URA 1041 du CNRS/Université de La Réunion : 79-88.
- CHAUDENSON, Robert. 1980 : *Encyclopédie de la Réunion*, St-Denis, Livres Réunion, vol. VI.
- CHAUDENSON, Robert et HAZAËL-MASSIEUX, Guy. 1987 : « Marbot, Sylvain, Young et les autres », *Études créoles*, X, 1 : 35-54.
- D'ANS, André-Marcel. 1991 : « Légende historique et identité haïtienne. Esquisse d'une sociologie politique des intelligentsias », *Études créoles*, XIV, 1 : 71-81.
- FLEISHMANN, Ulrich. 1982 : *Compte rendu de lecture de Dash, J. Michael. Literature and Ideology in Haiti 1915-1961*, *Études créoles*, v, 1-2 : 125-128.

19. Cf. sur ce sujet G. Hazaël-Massieux, 1988 : 27.

- HAZAËL-MASSIEUX, Guy. 1988 : « La citation de « langue autre ». Contacts, contrastes et émergence de langues », *Études créoles*, XI, 2 : 17-34.
- HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine. 1987 : « De la création lexicale en créole des Petites Antilles », *Études créoles*, X, 2 : 126-142.
- HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine. 1989 : « La lexicologie et la lexicographie à l'épreuve des études créoles », *Études créoles*, XII, 2 : 65-86.
- JARDEL, Jean-Pierre. 1985 : « Des quelques emprunts et analogies dans les fables créoles inspirées de La Fontaine. Contribution à l'étude des parlers créoles du XIX^e siècle », *Études créoles*, VIII, 1-2 : 213-225.
- JAUSS, Hans Robert. 1978 : *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des Idées.
- JOUBERT, Jean-Louis. 1983 : « Îles et exils (sur l'imaginaire littéraire aux Mascareignes) » in *Itinéraires et contacts de cultures*, vol. 3, *Littératures insulaires : Caraïbes et Mascareignes*, Paris, L'Harmattan : 117-129.
- LAROCHE, Maximilien. 1979 : « Littérature et identité nationale en Haïti », *Études créoles*, 1 : 35-42.
- THIESSE, Anne-Marie. 1991 : *Écrire la France. Le mouvement régionaliste de langue française entre la Belle Époque et la Libération*, Paris, PUF, Coll. Ethnologies.
- XXXX 1990 : *Le grand livre d'or de la poésie réunionnaise d'expression française*, Saint-Denis, Éditions du Conseil Général de La Réunion.
- XXXX 1993 : *L'île sous France... et alors ?*, Saint-André, Grand Océan - Commission Culture Témoignages.